



Inventaire des Zones d'Activités Economiques



Vous être propriétaire ou occupant d'un terrain ou d'un local au sein d'une Zone d'Activités Économiques, participez à l'inventaire du **24 mars au 24 avril 2025** sur #metropole.toulouse.fr #

1. consultez le catalogue des ZAE
2. puis complétez l'inventaire





Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, Toulouse Métropole a engagé une démarche d'inventaire des Zones d'Activités Économiques

de son territoire.

Cette démarche s'adresse aux propriétaires et occupants des Zones d'Activités Économiques situées sur le territoire de Toulouse Métropole et doit permettre d'établir un état des lieux de l'occupation foncière et immobilière.

Objectifs

- permettre à Toulouse Métropole de mieux identifier l'offre économique de son territoire, qu'elle soit dans le diffus (dents creuses, délaissés fonciers,...) ou dans le potentiel de densification des parcelles (réserves foncières non utilisées,...)
- mieux orienter les entreprises en développement ou en recherche d'implantation vers des solutions d'accueil adaptées à leurs besoins.

Vous êtes propriétaire ou occupant d'un terrain ou d'un local au sein d'une Zone d'Activités Économiques, participez à l'inventaire du 24 mars au 24 avril 2025 sur metropole.toulouse.fr



- 1 consultez le catalogue des ZAE
- 2 puis complétez l'inventaire

